L'emploi des jeunes



SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 26/01/2012

Saisine liée : L'EMPLOI DES JEUNES

Une nouvelle autosaisine de la section du travail et de l'emploi

L'entrée des jeunes sur le marché du travail est souvent synonyme de chômage et de précarité. Le taux de chômage des jeunes actifs s'élève aujourd'hui à près de 25 %. Un jeune actif sur quatre est au chômage, soit un taux de chômage deux fois supérieur au taux de chômage de l'ensemble de la population. Si la situation des jeunes sur le marché du travail est particulièrement sensible à la conjoncture économique, ce constat résulte aussi d'une tendance longue, le taux de chômage des jeunes actifs (moins de 25 ans) étant à un niveau élevé depuis la fin des années 1970.

A cela s'ajoute une précarisation croissante. Lorsqu'ils sont en emploi, les jeunes sont plus souvent que leurs aînés dans des emplois précaires, et qui ne correspondent pas toujours à leurs qualifications. Ainsi, l'insertion professionnelle des jeunes est souvent marquée par des multiples allers-retours entre emploi et chômage.

Au-delà du diagnostic d'ensemble, il existe de grandes disparités de situation comme vient de le mettre clairement en évidence un rapport récent du Conseil d'orientation de l'emploi (2011). En effet, évoquer le chômage des jeunes de manière trop générale, sans distinctions de parcours scolaires, d'origines (sociales ou géographiques) ou d'âge d'arrivée sur le marché du travail, n'a pas grand sens dans la mesure où les jeunes ne constituent pas un groupe social homogène.

A cet égard, en France comme dans la plupart des autres pays de l'Union européenne, tous les jeunes ne sont pas égaux face au marché du travail. A côté des jeunes possédant des diplômes élevés, il existe d'autres catégories de jeunes –non ou faiblement diplômés- qui éprouvent les plus grandes difficultés à s'insérer dans l'emploi. Il s'agit notamment de jeunes issus de l'immigration ou qui vivent dans des quartiers défavorisés, parfois dans des zones rurales. C'est ainsi que dans les zones urbaines sensibles (ZUS), le taux de chômage des jeunes en 2010 était de 43 % pour les jeunes hommes actifs et de 37 % pour les jeunes femmes actives. De même, l'insertion des jeunes ultra-marins mérite une attention particulière.

Même si des mesures importantes ont été mises en place ces dernières années - formation en alternance, contrats aidés et dispositifs d'accompagnement des jeunes (CIVIS, contrat d'autonomie, formations « deuxième chance » etc.)-, elles n'ont pas eu un impact suffisant pour remédier au chômage des jeunes.

C'est dans ce contexte que le Conseil souhaite se saisir d'un avis sur l'emploi des jeunes. L'avis devra d'abord s'attacher à **identifier les principales difficultés** que rencontrent les jeunes sur le marché du travail mais aussi leurs attentes et tenter de cerner les causes profondes de cette situation (orientation, formation, mobilité, évolution de la relation au travail etc.). A ce stade, il sera probablement très utile d'examiner les enseignements qui peuvent être tirés de l'expérience d'autres pays européens - comme l'Allemagne, le Royaume-Uni ou le Danemark notamment - pays qui obtiennent de meilleurs résultats en matière d'insertion professionnelle des jeunes. En outre, il sera aussi intéressant **d'analyser les politiques d'emploi** (contrats aidés, contrats précaires, etc.) et les **pratiques de recrutement** tant des entreprises que des administrations.

A partir de ces différents constats, l'avis sera ensuite amené à formuler des recommandations concrètes visant tout à la fois à **promouvoir l'emploi des jeunes, à faciliter la transition des jeunes vers l'emploi** - notamment l'emploi durable afin de remédier aux situations de précarité professionnelle - et, de façon plus générale, à **lever les différents obstacles à l'entrée des jeunes sur le marché du travail.**

© - copyright CESE - Novembre 2026